

54

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 4 avril 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Compte de gestion 2023
- 2°) Compte administratif 2023,
- 3°) Affectation du résultat 2023,
- 4°) Examen des demandes de subvention 2024,
- 5°) Forfait scolaire à l'école Diwan,
- 6°) Fixation des taux d'imposition 2024,
- 7°) Budget primitif 2024,
- 8°) Instauration du télétravail,
- 9°) Admissions en non-valeur,
- 10°) Dissolution du SIMIF – approbation des conditions de sa liquidation,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Cédric JAULNEAU (a donné pouvoir à Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE), Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC), Laurent MINTEC (a donné pouvoir à Christine KERDRAON) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240207

Objet : Arrêté du budget primitif 2024

Sur la proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le budget primitif 2024 de la Commune de la façon suivante :

- Section de fonctionnement
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 054 870.27 €

- Section d'investissement
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 846 749.39 €

- Vote :
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de conseillers municipaux présents 9
Nombre de pouvoirs 5
Pour 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 avril 2024
Le Maire,

Christine KERDRAON.

